

ATIONS UNIES

LIBRARY



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
~~A/33/318~~
S/12898
18 octobre 1978
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 28 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 17 octobre 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une lettre datée du
17 octobre 1978 qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de
l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente
lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de
l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Orhan ERALP

A/33/318
S/12898
Français
Page 2

ANNEXE

Lettre datée du 17 octobre 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une lettre datée du 10 octobre 1978 qui vous est adressée par M. Osman Orek, Premier Ministre de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat
fédéré turc de Chypre,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 10 octobre 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Orek

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une déclaration révélatrice, faite récemment par "le Ministre de l'intérieur" de l'administration chypriote grecque, au cours d'une visite dans des villages du district de Limassol.

S'adressant aux habitants de ces villages, M. Veniamin aura notamment déclaré :

"La lutte menée par Chypre aujourd'hui est longue et difficile. Notre but doit être de chasser l'ennemi et de libérer nos terres actuellement occupées. Ce but ne pourra être atteint que par le combat que nous livrerons en gardant présentes à l'esprit la nécessité de l'unité ainsi que notre responsabilité collective."

Nous tenons à marquer la déception et le découragement de la communauté chypriote turque devant cette déclaration belliqueuse, à un moment où les Turcs n'épargnent aucun effort pour reprendre les entretiens intercommunautaires en vue de parvenir à un règlement juste et durable, sans nouveau délai.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre de l'Etat
fédéré turc de Chypre,

(Signé) Osman OREK
